

M. DC. XVII.

*Ce que les Catholiques di soient de Marc An-
thoine de Dominis Archeuesque de Spalatre,
lequel en ceste année 1617. cent ans apres
Luther, auoit commencé à escrire contre le Pape
& l'Eglise.*

247.

Censure de la faculté de Theologie de Paris duliure
de *Republica Christiana*, fait par Dominis. Autheurs
qui ont escrit contre Dominis. Sa Declaration sur les
raisons qui l'auoient meu à se departir de l'Eglise
Romaine. Ce que le Pere Iesuite Eudemon Ioannes,
a escrit dudit Dominis touchât sa sortie des Iesuites.
Nul Iesuite n'est sorty de la societé qui n'ait mō-
stré par ses œuures auoir l'esprit mal timbré. Les
Iesuites n'ont iamais aspiré aux Eueschez en l'Eu-
rope.

*Mort du Sultan Achmet Cham Empereur des
Turcs.*

251.

*Ordre tenu par le Roy a l'ouuerture de l'Assemblée
des Notables.*

252.

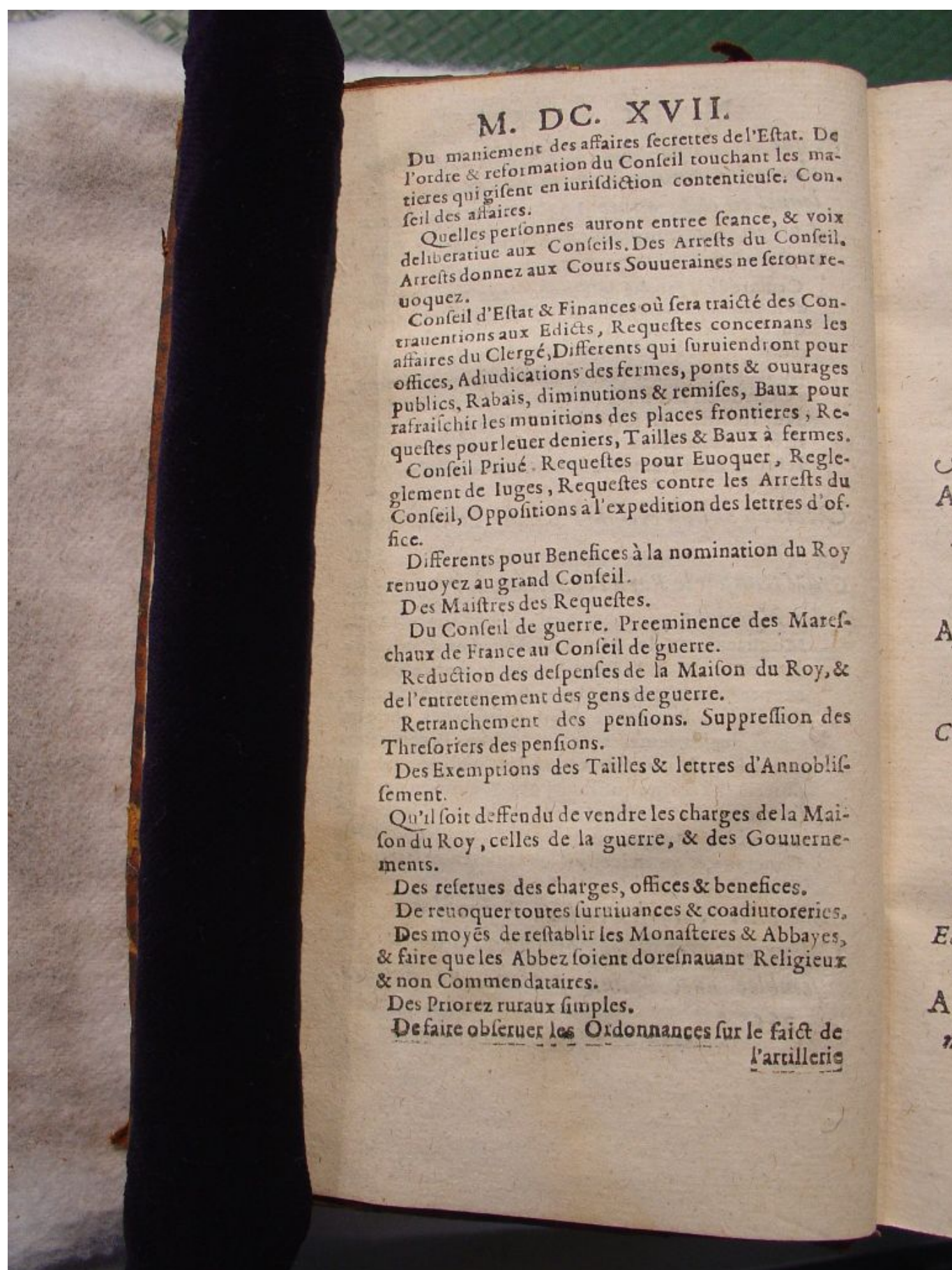
Monsieur frere du Roy President. Les Cardinaux
du Perron & de la Rochefoucault avec le Duc de
Montbazon & le Marechal de Brissac, ses Adjoincts.
Volonté du Roy sur le debat des seances entre les
Chefs des Parlements, & les Nobles. Propositions
que le Roy desiroit faire faire à l'Assemblée, par qui
portees. La forme que l'on y obserueroit en opinant
sur icelles. Lettres octroyees à la Noblesse, que ceste
Assemblée n'estoit point vne Assemblée d'Estats
Generaux, & qu'en iceux il leur appartenoit la seconde
seance.

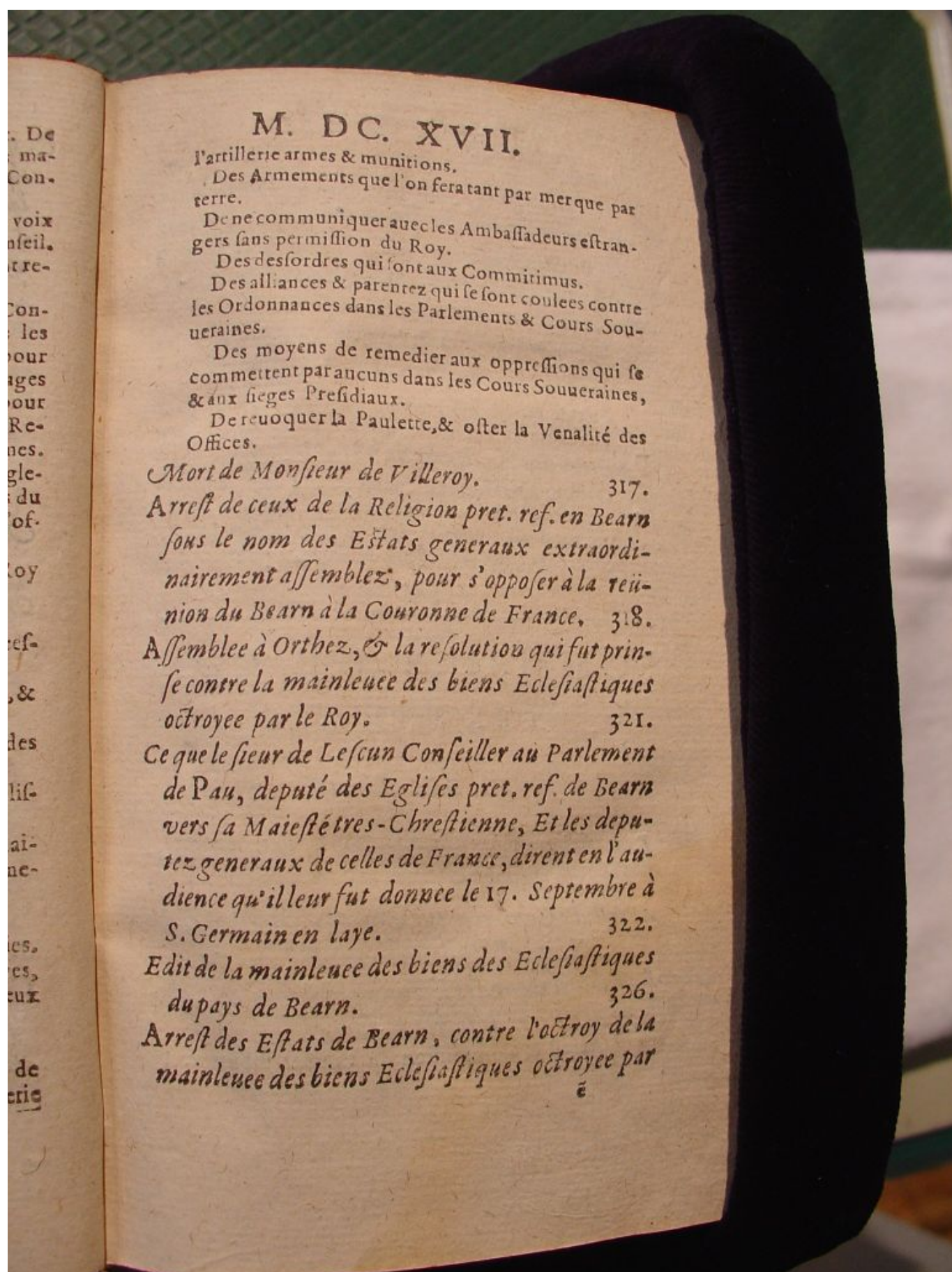
Seance des Notables en leur Assemblée.

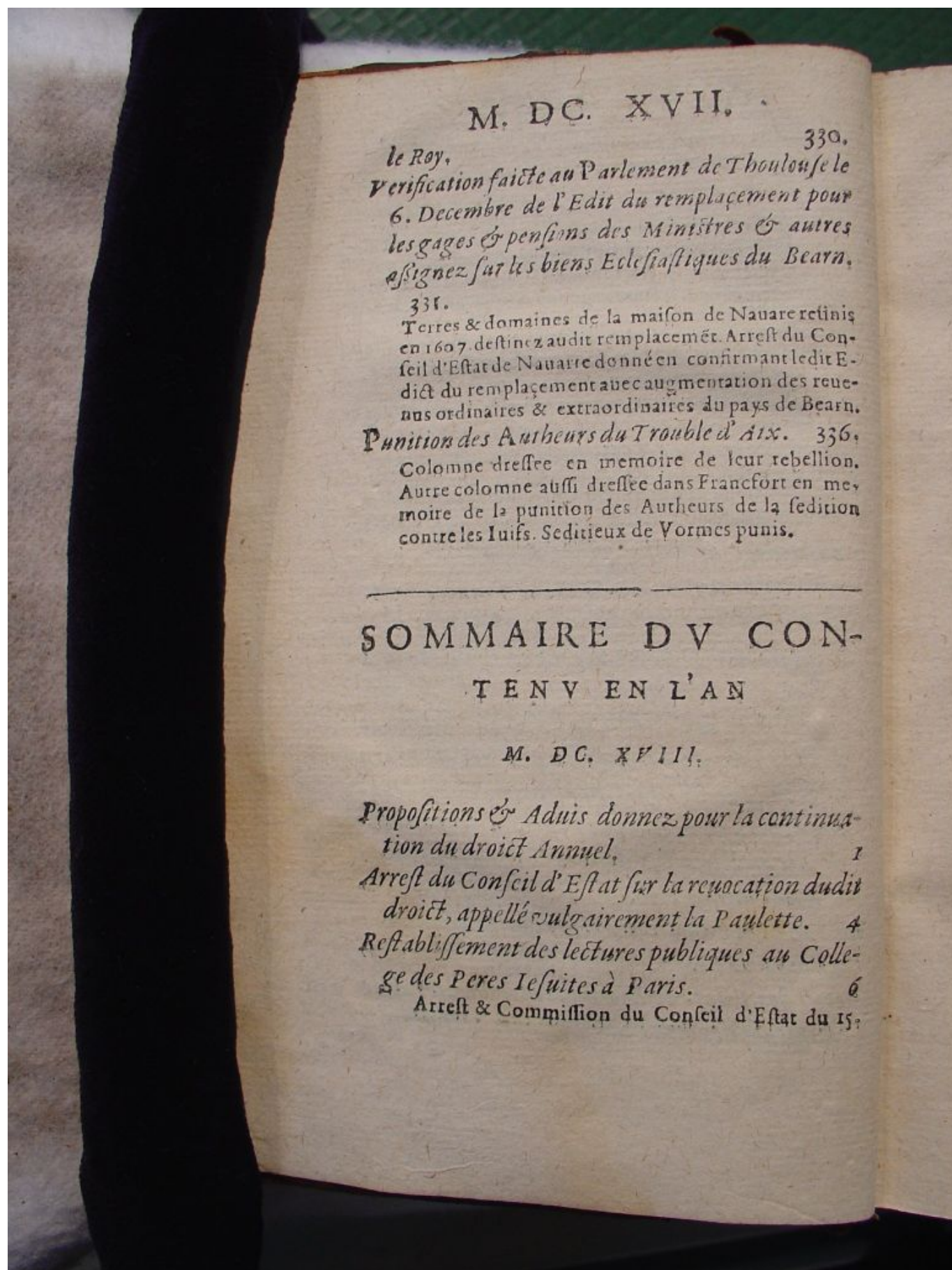
259.

*Cahier des propositions presentees à ladite As-
semblée avec l'aduis sur chacune d'icelles.*

261.







M. DC. XVII.

le Roy, 330.
*Verification faicte au Parlement de Thoulouze le
6. Decembre de l'Edit du remplacement pour
les gages & pensions des Ministres & autres
assignez sur les biens Ecclesiastiques du Bearn.*

331.
*Terres & domaines de la maison de Navarre retiniez
en 1607. destinez audit remplacement. Arrest du Con-
seil d'Etat de Navarre donne en confirmant ledit E-
dict du remplacement avec augmentation des reue-
nus ordinaires & extraordinaires du pays de Bearn.*
Punition des Auteurs du Trouble d'Aix. 336.
Colonne dresse en memoire de leur rebellion.
*Autre colonne aussi dresse dans Francfort en me-
moire de la punition des Auteurs de la sedition
contre les Juifs. Seditieux de Vormes punis.*

SOMMAIRE DV CON- TEN V EN L'AN

M. DC. XVIII.

*Propositions & Aduis donnez pour la continua-
tion du droit Annuel. 1*

*Arrest du Conseil d'Etat sur la revocation dudit
droit, appelle vulgairement la Paulette. 4*

*Restablissement des lectures publiques au Colle-
ge des Peres Iesuites à Paris. 6*

Arrest & Commission du Conseil d'Etat du 15.

M. DC. XVIII.

Feurier 1618. Execution dudit reſtaſſement.

*Deux decrets, l'un de la Faculté de Theologie,
l'autre de la Faculté des Arts de l'Vniuerſité
de Paris.*

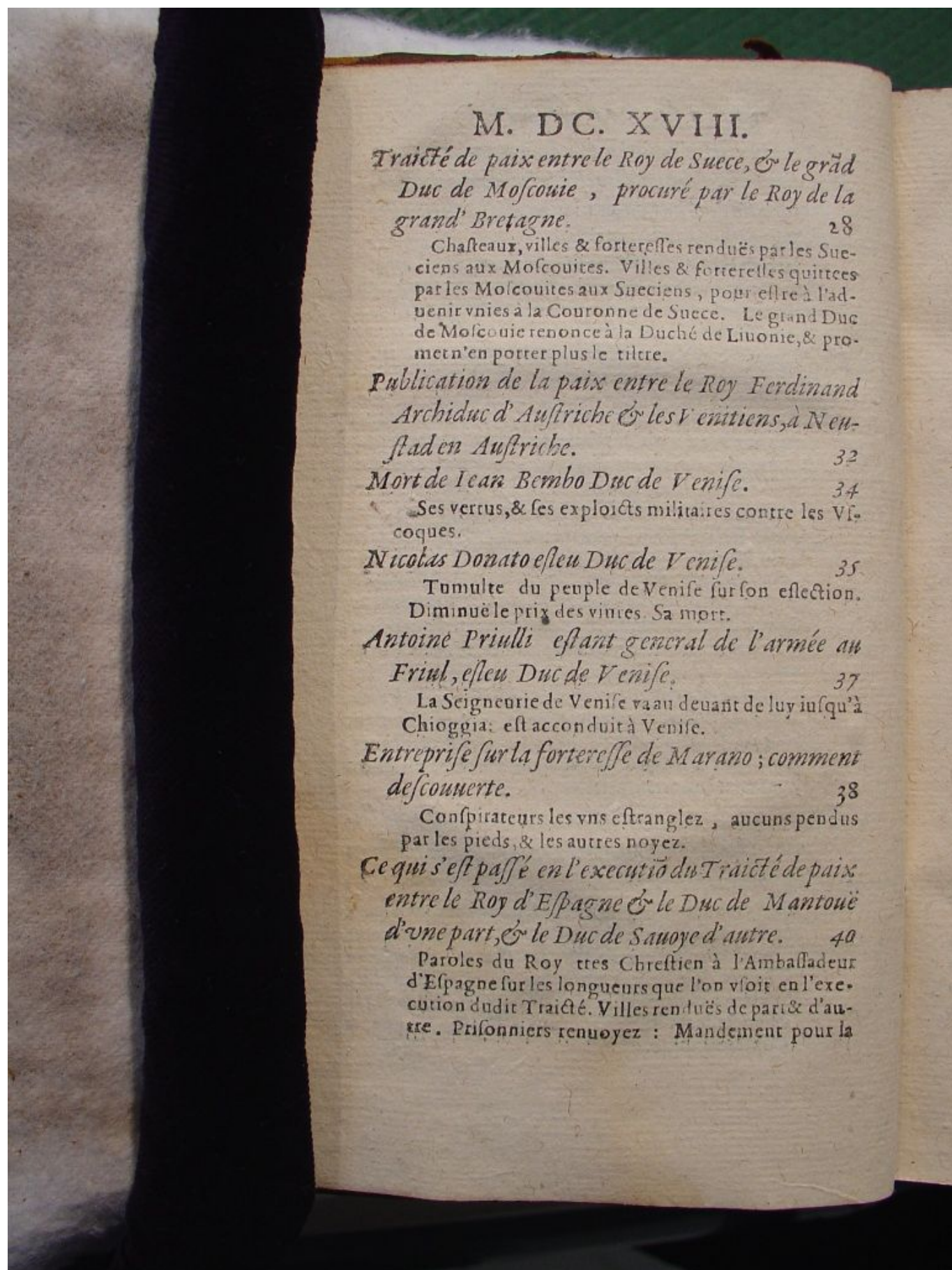
Arreſt du Conſeil d'Eſtat du 26. Avril 1618. par le-
quel tous Decrets contraires à l'Arreſt du reſtaſſe-
ment des leſſures publiques au College de Cler-
mont, ſont caſſez & reuoquez.

*De l'incendie de la grande ſale du Palais de Pa-
ris.*

De quelles perſonnes, & quand le feu commença
d'eſtre ven au hault de la ſale du Palais. De la peine
qu'on eut a y entrer dedans. Son grand comble
bruſlé à trois fois. Les Requeſtes de l'Hoſtel, & le
Grefſe, La premiere Chambre des Enqueſtes, le
Grefſe du Threſor, & le parquet des Huiffiers de la
Court bruſlez. Peur des priſonniers de la Concier-
gerie: changez de priſon. Feu au hault de la tour de
l'horloge du Palais. Diligence des Couureurs &
Charpentiers à couper le chemin au feu. Inuenti-
on prompte & gentille pour faire couler del'eau. Pour-
quoy on vſa de diligēce à oſter les matieres bruſlees
& chaudes de deſſus les voutes de la ſalle du Palais.
Arreſt de la Cour de Parlement ſur le diuertifſement
faict au Palais pendant l'incendie, des ſacs, procez,
pieces, & regiſtres qui y eſtoient. Ce quel'on diſoit
d'où ce feu pourroit eſtre procedé.

*Grand accident de feu aduenu à Paris d'une fu-
zee jettée de l'Isle noſtre Dame ſur vn baſteau
du port au foing.*

Baſteaux de foing tous en feu paſſent ſous quatre
ponts, & ſans faire dommage ſe conſument en
l'eau: deux autres s'eſtans arreſtez ſous le pont au
Change, ſont tirez à mont l'eau à force d'hommes.
Sentence contre celuy qui auoit jetté la fuzée. Di-
uers accidents de feu aduenus à Delft, Vienne, &
Conſtantinople.



M. DC. XVIII.

Traicté de paix entre le Roy de Suece, & le grād Duc de Moscouie, procuré par le Roy de la grand' Bretagne. 28

Chasteaux, villes & forteresses renduës par les Sueciens aux Moscouites. Villes & forterelles quintees par les Moscouites aux Sueciens, pour estre à l'advenir vnies à la Couronne de Suece. Le grand Duc de Moscouie renonce à la Duché de Liuonie, & promet n'en porter plus le tiltre.

Publication de la paix entre le Roy Ferdinand Archiduc d'Autriche & les Venitiens, à Neustaden Autriche. 32

Mort de Iean Bembo Duc de Venise. 34
Ses vertus, & ses exploits militaires contre les Vicoques.

Nicolas Donato esleu Duc de Venise. 35
Tumulte du peuple de Venise sur son eslection. Diminuë le prix des viues. Sa mort.

Antoine Priulli estant general de l'armée au Friul, esleu Duc de Venise. 37

La Seigneurie de Venise va au deuant de luy iusqu'à Chioggia: est acconduit à Venise.

Entreprise sur la forteresse de Marano; comment descouuerte. 38

Conspirateurs les vns estranglez, aucuns pendus par les pieds, & les autres noyez.

Ce qui s'est passé en l'executio du Traicté de paix entre le Roy d'Espagne & le Duc de Mantouë d'une part, & le Duc de Sauoye d'autre. 40

Paroles du Roy tres Chrestien à l'Ambassadeur d'Espagne sur les longueurs que l'on vsoit en l'execution dudit Traicté. Villes renduës de part & d'autre. Prisonniers renuoyez: Mandement pour la

M. DC. XV^{III}.

generale restitution des biens. Ce que l'on disoit du secours que les François auoient donné *Oportuné* au Duc de Sauoye, & des Ducatons faicts en Sauoye apres la surprisè du Marquisat de Saluces, où l'on auoit mis aussi ce mot d'*Oportuné*.

Le Prince Maurice va en Gueldres, où il oste du Senat de Nieuwegue ceux qui estoient de la secte Arminienne, & met leurs Ministres dehors.

Il en fait autant à Zutphen & à Campen, & au pays d'Oucryssel. Entre dans Arnhen d'où il fait sortir les soldats Attendants leuez par les Arminiens. 44

Mandement de Messieurs les Estats generaux pour la cassation des soldats Attendants. 47

Les Vltrajectins supplient le Prince Maurice de ne venir en leur ville de peur d'emotion. Aduis de Barnevelt aux Vltrajectins.

Mort du Prince & de la Princesse d'Orange. 47

Le Prince Maurice heritier de son frere aîné le Prince d'Orange.

Apologie de Barnevelt adressée à Messieurs des Estats d'Holande & Vest-frise. 49

Barnevelt appelé par les Contre-remonstrans, grâd Pensionnaire. Aduocat general d'Holande & Vest-frise. Enuoyé en Ambassade en Angleterre. Pourquoy il proposa de faire le Prince Maurice Gouverneur d'Holande & Vest-frise.

Le Comte de Leycestre Gouverneur des Prouinces Unies en 1586. Estat de Holande en 1586. Les Vltrajectins le donnent à la couronne d'Angleterre, suscitez par Reingoult & Paret. Ministres & Predicants prechent seditieusement contre Messieurs les Estats generaux. Reingoult banny des Prouinces Unies.

Barnevelt dissuade le Prince Maurice d'aller en

M. DC. XVIII.

Angleterre avec le Comte de Leycestre. Patrice
Etat des Prouinces Vnies durant le gouvernement
de ce Comte. Les Estats releuent l'autorité du Prin-
ce Maurice comme Gouverneur & Capitaine Gene-
ral d'Hollande, Zelande & Vtrecht. Dessein des
Anglois descouvert par Barnevelt, qui est couru par
le Comte de Leycestre pour estre emmené en An-
gleterre. Bruict assésuré que l'on vouloit emmener le
Prince Maurice, & quelques vns de Messieurs des
Estats en Angleterre, lequel s'arme pour resister
aux entreprises du Comte de Leycestre: dernière re-
traicte dudit Comte en Angleterre.

Ambassadeurs des Estats enuoyez vers la Royné
d'Angleterre pour luy proposer les difficultez de
faire la paix avec l'Espagnol.

Ce qu'a faict Barnevelt pour mettre l'autorité des
Estats au plus haut degré qu'il n'auoit oncques esté.
Les Estats le prient de cōtinuer la charge d'Aduocat
General d'Hollande avec augmentation de pension.
A esté 36. fois au camp en 16. années, & en quatre
Ambassades Royales, & faict esuanoüir toutes les
propositions de paix avec l'Espagnol.

Etat des Prouinces vnies lors que l'on commen-
ça à parler de paix ou trefue avec l'Espagnol en les
reconoissant pour Prouinces libres. Barnevelt ap-
pellé en l'Assemblée des Deputés pour traicter de
ladicte paix ou trefue: attaqué par Pasquils: reduict
le Traicté à vne loüable fin.

Barnevelt principal instrument d'auoir faict re-
couurer aux Prouinces vnies les places & villes bail-
lees pour gage à la Couronne d'Angleterre. L'Or-
donnance qu'il faict publier pour le reglement des
changes & cotratages. Responce à ce que l'on a es-
crit que Barnevelt estoit estranger en Hollande, es-
tant du pays d'Vtrecht. Sa Noblesse ancienne, tant
paternelle que maternelle.

Discours de la vie de Barnevelt. Ses estudes. Sa
croyance depuis 50. ans sur la Predestination. Son
affection enuers le Prince d'Orange. Sa resolution
de n'auoir iamais accointance avec les Espagnols. Se

M. DC. XVIII.

faict gendarme volontaire. Son mariage: est Sena-
teur à Rotterdam. Défenseur des droicts & de la li-
berté de la patrie. Les services qu'il a rendus aux
Princes d'Orange. Le mariage de ses enfans. Ce qu'il
a faict pour empescher la diuision entre les Remon-
strans & Contre remonstrans.

Les diuisions entre les Eglises de Holande proue-
nuës d'un Decret Synodal. Procedures des Con-
tre-remonstrans en la tenuë de leurs assemblees ou
classes. Centures des Contre-remonstrans abolies
par ordonnance des Estats d'Holande. Barnevelt
presente la Remonstrance des Theologiens Armi-
niens ausdits Estats. Leur deliberation sur icelle de
laisser libre à vn chacun de croire ou enseigner l'une
& l'autre opinion.

Barnevelt obligé de soustenir l'autorité que Mes-
sieurs des Estats d'Holande ont sur les personnes &
biens Ecclesiastiques. Soublimet toutes les actions
au iugement desdits sieurs des Estats. Prie qu'on
l'excuse, s'il ne peut endurer des calomnies sans y
respondre. Responce à ce que l'on dit qu'il a receu des
presens de l'Espagnol durant le traité de la Treue.
Roys, Princes & Seigneurs qui l'ont employé en di-
uerfes occurrences. De cinq Ambassades Royales
où il a esté enuoyé, & l'utilité que les Prouinces
Vnies en ont receu. Vingt cinq millions prestez
aux Estats des Prouinces vnies par les Roys de Frâ-
ce & d'Angleterre, acquittez principalement par sa
conduite. Ce qu'il a faict pour remettre sus l'au-
thorité & la correspondance entre tous les ordres
des Prouinces vnies: entretenir les gens de guerre:
contraindre les comptables de rendre leurs comptes
de demy an en demy an: & faire augmenter les rece-
ptes & reuenus.

Responce de Barnevelt à ceux qui luy objectent
les richesses qu'il possède. Les profits qu'il a faicts
sur la vente de ses heritages, & la reuente de ses ac-
quests. Les peines qu'il a pris durât quatre ans pour
bastir la grande Compagnie des Indes Orientales.
Responce aux libelles intitulez, Discours necessaire,
à iij

M. DC. XVIII.

& Pratique du Conseil d'Espagne. Les Offices qu'il à possédés avec peu de profit. S'est employé en plusieurs actions sans avoir eu recompense.

Le point de la Predetermination estoit en controverſie auparavant la Trefue avec l'Espagnol. Les Estats en Hollande comme Souverain font les loix Ecclesiastiques. Pourquoi les Hollandois ne se doivent fier aux Espagnols. Response à ceux qui disent que les Hollandois ne devoient jamais faire trefue avec l'Espagnol. Au Synode de madé, la difficulté est comme on le tiendra. Viembogari Arminien. Predetermination dampnante des Calvinistes. Response à divers menſonges contenus aux libelles faicts contre Barnevelt, touchant le Roy de France & les Ambassadeurs: & à la profusion des Finances qu'on luy objecte, & d'avoir voulu introduire l'exercice de la Religion Catholique en Holande.

Dessein de Barnevelt de dresser vne grande compagnie des Indes Occidentales, à l'instar de celles des Indes Orientales. Son avis sur les moyens d'entretenir la paix entre les Prouinces vnies. Que les Estats Generaux n'entreprennent rien sur ce qui depend, & est attribué à la cognoissance des Estats des Prouinces particulieres. La disposition de la Religion reservee par le traité d'Vtrecht respectivement auxdits Estats des Prouinces particulieres. Du Conseil d'Etat. Des nouvelles contributions. Des Domaines de l'Admirauté. Ne molester aucun sur le faict de la Religion: & de l'administration de la Justice.

Plusieurs villes d'Hollande se tiennent sur leurs gardes contre le Prince d'Orange. 109

Procuracion des villes d'Hollande pour s'vnir & faire resistance de faict audict sieur Prince.

Division dans Vtrecht, ruine des Remonstrans. 109

Le Prince d'Orange casse les nouveaux soldats Attendans dans Vtrecht, & refinit ceste ville & le

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan